



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 DU MARCHÉ DE
RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE
NOTRE-DAME DE VINCENNES - LOT 6
MENUISERIES INTERIEURES - SERRURERIE -
PARQUET PASSE AVEC LES
ETABLISSEMENTS GIFFARD**

**DÉCISION N° DM-20-047
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-181 en date du 18/06/2018 de signer le marché de travaux de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes pour le lot 6 menuiseries intérieures, serrurerie, parquet, avec les Etablissements GIFFARD (notifié le 12/07/2018) ;

VU la décision n°AU-19-005 en date du 07/01/2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes pour le lot 6 menuiseries intérieures, serrurerie, parquet, avec les Etablissements GIFFARD (notifié le 09/01/2019) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte d'une part, des travaux de fabrication et pose d'une main-courante pour l'entrée nord, suite à la création d'une rampe d'accès pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, et d'autre part, des travaux de dépose de bois infesté par la Mérule et de pose de bois sains, l'installation d'un tasseau sur une moulure de la nef, ainsi que des travaux de traitement d'une porte sous le baldaquin ;

D É C I D E

DE SIGNER avec les Etablissements GIFFARD, sis 1 rue du Kéfir – 94310 ORLY, représentés par Jean-Christophe TOUSSAINT, Président, l'avenant n°2 au marché de rénovation de l'église Notre-Dame de Vincennes pour le lot 6 menuiseries intérieures, serrurerie, parquet.

Le montant en plus-value de l'avenant n°2 s'élève à 12 986,46 € HT (15 583,75 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200130-lmc1H7107H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/01/2020
Date de Publication : 30/01/2020